



Lifelong
Learning Programme



PROJET EPCRA

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
EUROPÉENNE EN TRAVAUX SUR CORDES

Projet N° 2013-4329/539262-LLP-1-2013-1-FR-Leonardo-LMP



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION..... p. 2
Technicien cordiste, une profession polyvalente.
Historique de la formation et certification en Europe.
2. LE CONSORTIUM..... p. 4
La constitution du consortium.
La répartition des travaux.
L'organisation.
3. LES OBJECTIFS DU PROJET..... p. 5
4. LA MÉTHODOLOGIE..... p. 6
Le cadre européen des certifications.
L'approche par compétences.
5. LES ETAPES DU PROJET..... p. 7
Les productions.
L'expérimentation.
La diffusion et la valorisation des résultats.
6. LE RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DES
COMPÉTENCES (RAPC)..... p. 8
7. LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC)..... p.12
Les unités certificatives.
La mise en relation du Référentiel d'activités avec le Référentiel de
certification.
Les modalités d'accès à la certification.
8. LE PROGRAMME DE FORMATION MODULAIRE DES
TECHNICIENS CORDISTES..... p.17
Architecture modulaire.
9. LA FORMATION DES FORMATEURS ET DES MEMBRES DE JURY.... p.19
10. LA CHARTE DE QUALITÉ..... p.20

1. INTRODUCTION.

TECHNICIEN CORDISTE, UNE PROFESSION POLYVALENTE

Le technicien cordiste est une personne qui effectue des travaux d'accès difficile en hauteur et sur cordes.

Le métier de cordiste s'est professionnalisé au fil de son histoire. L'évolution de l'équipement et l'apport de techniques d'alpinisme, d'escalade et de spéléologie ont contribué à renforcer la sécurité des interventions des cordistes afin de répondre aux besoins spécifiques des travaux d'accès difficiles en hauteur.

Aujourd'hui, l'équipement comme les techniques ont considérablement évolué et ne ressemblent en rien à la pratique sportive. De plus, le champ d'intervention du cordiste s'étend à tous les secteurs comme les travaux publics, le bâtiment, l'industrie, l'événementiel, le nettoyage...

Les évolutions du métier impliquent et exigent une actualisation constante des techniques à mettre en oeuvre et des compétences à posséder. Les entreprises du secteur doivent répondre à des demandes de travaux qui nécessitent des doubles compétences (cordiste-soudeur, cordiste-maçon, cordiste-foreur...). Une des clés de la nécessaire adaptation réside dans l'actualisation des formations continues. Organisations professionnelles et entreprises se sont fortement engagées dans cette voie.



HISTORIQUE DE LA FORMATION ET CERTIFICATION EN EUROPE

Dès 1980, les professionnels européens des "Travaux sur Cordes" ont créé des formations en adaptant aux métiers du bâtiment et des travaux publics les techniques de déplacement sur cordes en hauteur.

Pour garantir la sécurité des cordistes sur les chantiers et anticiper l'évolution du cadre réglementaire européen, les branches professionnelles nationales se sont structurées indépendamment pour :

- Décrire et analyser le métier de cordiste dans l'environnement professionnel.
- Décliner en termes d'objectifs les compétences liées à l'emploi de cordiste.
- Préconiser les points essentiels à intégrer dans un cahier des charges pour un programme de formation.
- Élaborer les critères et les indicateurs d'évaluation de la formation.



La Directive Européenne 2001/45/CE, confirmée par la directive 2009/104/CE, reconnaît officiellement l'existence du métier. Sans concertation entre les différents pays, les organisations professionnelles du secteur ont remanié en 3 niveaux leurs dispositifs de certification avec la volonté de prendre en compte l'évolution de carrière des cordistes et de favoriser la structuration des interventions en hiérarchisant les compétences.

Technicien cordiste est un métier en pleine expansion dont la sécurité est une composante majeure. L'ouverture des marchés et les opportunités de développement dans et hors Union Européenne les incitent à créer une plateforme commune pour réfléchir sur les différents systèmes de qualification pour faciliter la reconnaissance mutuelle des niveaux entre les certifications.

Dès 2010, un précédent projet Léonardo № 2010-1-BG1-LEO05-03099 a permis le transfert de la Certification professionnelle « Agent technique cordiste » française en Bulgarie et en Roumanie. L'objectif général de ce projet était de créer des référentiels communs de formation, d'activités et de compétences et de former les personnels dans les 3 pays.

Dans un même temps, plusieurs organisations professionnelles nationales de la filière cordiste européenne se sont rencontrées afin de formaliser les bonnes pratiques d'organisation du travail et les techniques sur cordes.

Pour défendre la profession et la spécificité des travaux sur cordes dans tous les secteurs d'activité, ces organisations professionnelles se fédèrent et créent en novembre 2012, le Comité européen "ECRA" (European Committee for Rope Access). Les organisations participantes représentent plus de 15 000 cordistes.

Outre l'harmonisation des techniques, le Comité ECRA a défini les critères d'engagement et de travail communs exprimés en 14 points qui traitent principalement de :

1. L'acquisition de compétences grâce à un référentiel de certification et une actualisation des compétences (mise en place de formations continues et de recyclages).
2. L'intégration des techniques de sauvetage aux compétences requises.
3. Les bonnes pratiques dans la réalisation des travaux.
4. L'application de la réglementation et des recommandations européennes.

La certification européenne EPCRA entre dans la continuité des travaux entrepris en 2010, pour offrir une meilleure lisibilité des pratiques et la reconnaissance de ce métier. Une certification professionnelle unifiée contribuera aussi à harmoniser les systèmes de formation professionnelle et de certification. La collaboration internationale voulue par ce projet permet également d'adapter la certification aux conditions d'exercice de la profession de cordiste dans chaque pays.

2. LE CONSORTIUM

LA CONSTITUTION DU CONSORTIUM :

- Un promoteur-coordonateur : GIP FIPAG en France.
- Des organisations professionnelles de 3 pays : FISAT en Allemagne, ANETVA en Espagne et SOFT en Norvège.
- Des organismes de formation spécialisés en Travaux sur Cordes : TINDAI pour l'Espagne, SEILPARTNER pour l'Allemagne et GRETA VIVA 5 pour la France.
- Un organisme auditeur externe : CDI en Bulgarie.

LA RÉPARTITION DES TRAVAUX EST LA SUIVANTE :

- L'organisme GIP FIPAG, promoteur du projet, se charge de la coordination générale, du respect du planning des travaux, de la qualité des productions, du suivi administratif et financier du projet. Il apporte l'ingénierie de formation et les méthodologies nécessaires au projet. Il assure la diffusion des résultats au niveau national et international et se charge de la rédaction des rapports intermédiaires et du rapport final.
- Les associations professionnelles ANETVA et FISAT assurent la pertinence et la justesse de la définition du Référentiel des Activités et Compétences Professionnelles (RAPC), participent à la rédaction des différents documents et procédures et assurent la correcte diffusion des résultats.
- Les organismes de formation TINDAI, SEILPARTNER et le GRETA VIVA 5, experts en ingénierie pédagogique et formation, se chargent de la création de la nouvelle certification, organisent et participent à la phase d'expérimentation, à la formation des formateurs, des membres du jury et des techniciens cordistes.
- L'auditeur externe CDI participe aux Comités de Pilotage, surveille l'adéquation des activités et des résultats avec le projet, réalise des audits dans chacun des pays, rédige des rapports d'audit intermédiaire, avec diagnostics et recommandations.
- L'organisation professionnelle norvégienne des travaux sur cordes SOFT Sertifisering, déjà engagée dans des travaux avec les organisations professionnelles françaises, espagnoles et allemandes est associée à la rédaction du Référentiel de Certification comme à la diffusion des résultats du projet au sein de son pays.



L'ORGANISATION

Les travaux s'organisent comme suit :

- Le Comité de Pilotage est composé de tous les membres du consortium. Il joue le rôle de «Comité politique et décisionnel». Il contrôle et valide le plan de travail et les productions, arbitre les éventuels conflits et recadre les activités.
- Le Groupe de travail transnational est composé des associations professionnelles et organismes de formation. Le rôle de ce groupe est d'impulser et de fusionner les travaux réalisés.
- Le Groupe d'appui national est composé d'organismes de formation et des associations professionnelles nationales, ils coordonnent les travaux et impulsent les résultats dans chaque pays.



3. LES OBJECTIFS DU PROJET

Le travail du consortium vise à répondre en commun à l'absence d'harmonisation des certifications pour le personnel concerné. L'objectif est de créer une «certification européenne» adaptée à l'emploi du technicien cordiste dans le Cadre Européen des Certifications. Cette certification est positionnée sur l'un des 8 niveaux européens et lui sont attribués un nombre de crédits ECVET selon les recommandations européennes.

Les outils créés sont :

- Un référentiel des activités et des compétences du technicien cordiste.
- Un référentiel de certification mis en conformité avec le CEC qui intègre l'accès par acquis de l'expérience.
- Un programme modulaire de formation des techniciens cordistes. La validation des acquis de l'expérience est intégrée à la construction des modules de formation.
- Un programme de formation de formateurs.
- Un programme de formation des membres de jurys évaluateurs de la certification.

4. LA MÉTHODOLOGIE

Les deux approches méthodologiques utilisées pour ce projet sont :

LE CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS :

Il permet d'établir des correspondances entre les systèmes et les cadres de certifications de différents pays. Il se fonde sur une référence commune européenne composée de huit niveaux décrits en termes d'acquis de formation et d'éducation. Le CEC se concentre sur les résultats de l'apprentissage répartis en trois catégories: les savoirs, les aptitudes et les compétences.

Cela signifie que les certifications combinent des savoirs théoriques, des aptitudes pratiques et techniques et des compétences sociales pour lesquelles la capacité à travailler avec les autres est essentielle.



L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES :

C'est une méthodologie qui donne un sens et une légitimité aux pratiques de formation professionnelle pour adultes. Elle consiste à articuler les activités professionnelles actuelles et émergentes d'un métier donné avec la formation des titulaires de ce métier, de sorte que les expériences de la formation se transforment en compétences opérationnelles sur le poste de travail.

A travers cette approche, l'ingénierie de formation se compose d'un ensemble de méthodes, outils et critères dont les étapes sont :

- L'analyse des besoins en terme de compétences, savoirs et aptitudes d'une organisation de travail.
- La traduction de cette problématique en besoins de formation.
- La définition des compétences qui permettent à la formation de satisfaire les besoins de l'entreprise.
- L'évaluation des effets de l'action sur la problématique, avec un retour de l'investissement autant pour l'employé que pour l'employeur.
- Eventuellement, la réalisation des corrections au sein d'un process d'amélioration continue.

5. LES ETAPES DU PROJET

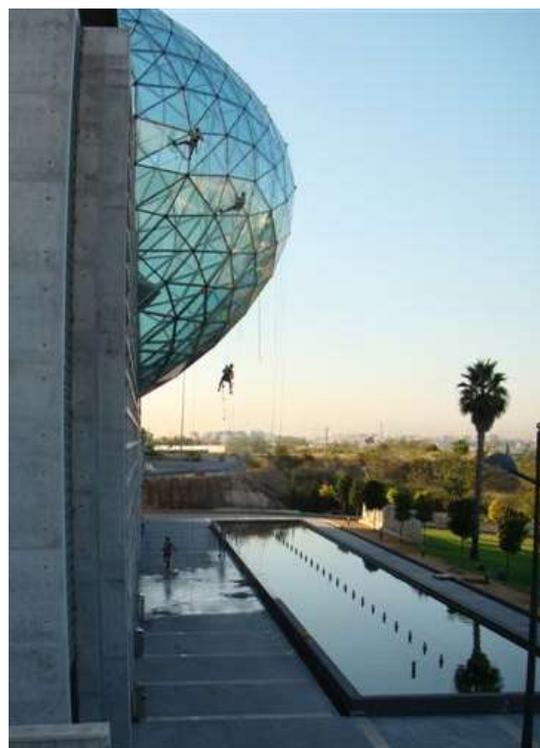
Le projet est structuré en 3 grandes étapes :

1. Les Productions. Cette phase vise à :

- La création d'un Référentiel des Activités professionnelles et des Compétences du technicien cordiste (RAPC).
- La création d'un Référentiel de Certification (RC).
- La création d'un Programme Modulaire de Formation des techniciens cordistes.
- La création d'un Programme de Formation des Formateurs aux nouveaux outils les Référentiels et le Programme de Formation des techniciens cordistes.
- La création d'un Programme de Formation des Jurys de la certification et la rédaction d'un "registre" de compétences préalables ou prérequis nécessaires pour être membre de jury de certification.

2. L'expérimentation. Cette phase vise à :

- La formation de formateurs (formation transfert) : Un groupe de 10 formateurs par pays ont participé à cette formation.
- La formation de membres de jury de certification : 10 membres de jurys formateurs, salariés et chefs d'entreprises en techniques de cordes sont formés dans chacun des 3 pays.
- La formation des techniciens cordistes : Dans chaque pays, sont formés 12 techniciens cordistes. Pour des raisons pédagogiques et des raisons de sécurité, chaque session de formation a été composée de 6 participants et chaque pays a organisé donc 2 sessions de formation.
- La mise en oeuvre de jurys de certification dans chaque pays.



3. La diffusion et la valorisation des résultats. Cette phase vise à valoriser et diffuser les résultats du projet par :

- La création d'un logo du projet qui apparait sur tous les documents et sur le site internet.
- La création d'un site web du projet au démarrage des travaux : www.epcra.eu et une alimentation continue durant tout le projet par les productions réalisées.

- La rédaction et diffusion de 3 Newsletters envoyées par mail aux partenaires, aux organismes de formation et aux entreprises des 3 pays.
- La plaquette de présentation du projet, un CD Rom édité en 700 exemplaires. La plaquette résume les principaux résultats du projet, le CD présente les résultats. La plaquette et son CD ont été diffusés auprès des partenaires institutionnels, des organismes de formation et d'entreprises des 3 pays. Des exemplaires seront aussi adressés aux organisations professionnelles d'autres pays d'Europe.
- L'organisation d'un séminaire de diffusion dans chacun des 3 pays. Il permet de diffuser les résultats auprès des organismes de formations, des entreprises et des partenaires.

6. LE RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DES COMPÉTENCES (RAPC)

Développé à travers l'analyse des différentes situations de travail, le référentiel des activités et des compétences (RAPC) décrit les activités professionnelles liées au métier et les compétences requises pour le réaliser. Le Référentiel des activités et des compétences décrit donc les activités – regroupées sous 3 grandes «fonctions» – que sera appelé à exercer le titulaire du diplôme EPCRA dans un contexte professionnel.

- Une activité est un ensemble cohérent d'actions finalisées, identifiées et organisées.
- Chaque activité est décrite sous forme de tâches.
- Une tâche est définie comme une unité élémentaire de l'activité de travail.

Chaque tâche est décrite sous forme d'opération que le technicien cordiste doit effectuer, de manière combinée ou non, pour réaliser une activité donnée avec :

- Des conditions de leur réalisation : procédures à respecter, méthode utilisée, matériel.
- Les critères mesurables et observables: «à quoi voit-on que le technicien cordiste fait telle ou telle tâche pour réaliser cette opération convenablement? ».



Et les résultats attendus en termes d'acquis d'apprentissages indispensables à maîtriser pour la réalisation des tâches en termes de:

- Savoirs.
- Aptitudes.
- Compétences.

Ces acquis d'apprentissage sont repris dans le référentiel de certification conformément au Cadre Européen de Certification.

FONCTION 1. TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES	
Activités	Tâches
F1.A1. Installer des systèmes d'accès, de progression dans la perspective de l'ergonomie du travail.	F1.A1.T1. Evaluer et Réaliser des noeuds.
	F1.A1.T2. Mettre en place des amarages.
	F1.A1.T3. Installer des cordes et/ou systèmes de sécurité, depuis les points d'ancrage définis jusqu'au poste de travail.
	F1.A1.T4. Vérifier l'état de conservation des appareils en service.
	F1.A1.T5. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail.
F1.A2. Progresser en hauteur dans toutes les situations. Progression sur cordes.	F1.A2.T6. Se déplacer en hauteur en utilisant les techniques de progression de plain-pied.
	F1.A2.T7. Se déplacer en utilisant les techniques de progression en suspension.
F1.A3. Réaliser une tâche de travail en utilisant les différents EPI (Équipements de protection individuelle) et accessoires appropriés.	F1.A3.T8. Mettre en œuvre les EPI appropriés à la tâche de travail à réaliser.
	F1.A3.T9. Mettre en œuvre les EPI et accessoires appropriés au déplacement d'une charge modérée en lien avec la tâche à réaliser.
	F1.A3.T10. Aménager son poste de travail de manière ergonomique.
FONCTION 2. ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES	
F2.A1. Contribuer à la prévention des risques sur chantiers en hauteur d'accès difficile.	F2.A1.T11. Prendre en compte et appliquer les mesures de prévention sur les risques HSE.
	F2.A1.T12. Intégrer les mesures prescrites, détecter les éventuels écarts avec la réalité du poste de travail et les signaler à sa hiérarchie.
	F2.A1.T13. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail.
F2.A2. Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier.	F2.A2.T14. Communiquer au sein de l'équipe.
	F2.A2.T15. Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter.
F2.A3. Assurer la gestion terrain des appareils de travail, du matériel et des matériaux.	F2.A3.T16. Choisir et contrôler ses EPI de progression et contre les chutes de hauteur.
	F2.A3.T17. Choisir, contrôler l'acheminement et l'utilisation de l'outillage, du matériel et des matériaux appropriés à la tâche à réaliser.
FONCTION 3. PARTICIPATION AUX SITUATIONS ET / OU INTERVENTIONS D'URGENCE	
F3.A1. Procéder à tout moment à l'évacuation du poste de travail.	F3.A1.T18. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide.
	F3.A1.T19. Evacuer son poste de travail en sécurisé.
F3.A2. Procéder à un sauvetage au poste de travail.	F3.A2.T20. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime.
	F3.A2.T21. Décider de la méthode de sauvetage appropriée.
	F3.A2.T22. Evacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt de chute à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé.
	F3.A2.T23. Effectuer des techniques de sauvetage sur cordes à l'aide des appareils adaptés.
F3.A3. Gérer une situation de crise.	F3.A3.T24. Identifier et agir dans une situation critique.
	F3.A3.T25. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé.



La définition et description de chaque tâche inclut les conditions qui doivent être regroupées en situation de travail pour sa réalisation. Des critères observables et mesurables sont définis et servent d'outils de contrôle des progrès d'apprentissage ainsi que les résultats de la formation en termes de connaissances, capacités, et compétences.

TÂCHES	COMPETENCES
F1.A1.T1. Evaluer et Réaliser des noeuds.	S'assure que les nœuds sont correctement confectionnés et correspondent à leurs fonctions.
F1.A1.T2. Mettre en place des amarrages.	Choisit et dispose des cordes et des sangles en utilisant des nœuds et des connecteurs tout en prenant en compte la structure déterminée.
F1.A1.T3. Installer des cordes et/ou systèmes de sécurité, depuis les points d'ancrage définis jusqu'au poste de travail.	Choisit et met en œuvre les appareils appropriés à l'accès au poste de travail et à la réalisation de la tâche.
F1.A1.T4. Vérifier l'état de conservation des appareils en service.	Vérifie l'adéquation des recommandations du fabricant avec les caractéristiques de l'intervention.
F1.A1.T5. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail.	Dispose les différents équipements ergonomiquement en vue des tâches à réaliser.
F1.A2.T6 Se déplacer en hauteur en utilisant les techniques de progression de plain-pied.	En toute circonstance, utilise le système de sécurité de manière à ne pas générer une force choc supérieure à 6KN.
F1.A2.T7. Se déplacer en utilisant les techniques de progression en suspension.	Met en place et utilise tous les appareils sans influence négative de l'un sur l'autre.
F1.A3.T8. Mettre en oeuvre les EPI appropriés à la tâche de travail à réaliser.	Choisit et met en oeuvre les appareils appropriés à la tâche de travail à réaliser
F1.A3.T9. Mettre en oeuvre les EPI et accessoires appropriés au déplacement d'une charge modérée en lien avec la tâche à réaliser.	Installe un système de déplacement de charge légère selon l'évaluation des forces exercées et les limites des appareils.
F1.A3.T10. Aménager son poste de travail de manière ergonomique.	Adapte ou change l'ergonomie du poste de travail en fonction des différentes postures de travail.
F2.A1.T11. Prendre en compte et appliquer les mesures de prévention sur les risques HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)	Contrôle et gère la superposition des postes de travail. Veille à la prise en compte de son action sur son environnement de travail direct ou indirect.
F2.A1.T12. Intégrer les mesures prescrites, détecter les éventuels écarts avec la réalité du poste de travail et les signaler à sa hiérarchie.	Vérifie la cohérence des mesures prescrites avec la réalité de la tâche à réaliser et alerte sa hiérarchie en cas d'écart.
F2.A1.T13. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail.	Au fur et à mesure de l'avancement de la tâche s'assure de l'application des mesures de prévention recommandées, de leur adéquation et impulse des actions correctives immédiates ou différées.
F2.A2.T14. Communiquer au sein de l'équipe.	Décrit et/ou explique les termes techniques de la profession. Vérifie que la tâche est exécutée suivant les consignes données.
F2.A2.T15. Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter.	Transmet les informations liées à sa tâche aux acteurs du chantier en prenant également en compte leurs éventuelles contraintes.

F2.A3.T16. Choisir et contrôler ses EPI de progression et contre les chutes de hauteur.	Valide en fonction de la tâche à réaliser et du plan de prévention que le matériel et les EPI sont adaptés aux travaux à réaliser.
F2.A3.T17. Choisir, contrôler l'acheminement et l'utilisation de l'outillage, du matériel et des matériaux appropriés à la tâche à réaliser.	Veille à sécuriser l'outillage, le matériel et les matériaux pour éviter leurs chutes et gère leurs utilisations en prenant les précautions d'usage.
F3.A1.T18. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide.	Organise et équipe le poste de travail dans la limite de ses prérogatives pour permettre son évacuation à tout moment.
F3.A1.T19. Evacuer son poste de travail en sécurisé.	Participe à un exercice pratique d'évacuation en situation reconstituée au poste de travail, en respectant les critères du plan d'évacuation d'urgence prévu.
F3.A2.T20. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime.	Organise le poste de travail et permet la prise en charge rapide d'un intervenant en difficulté en adéquation avec le plan de prévention.
F3.A2.T21. Décider de la méthode de sauvetage appropriée.	Décide des accès et des moyens matériels nécessaires pour aborder la victime en fonction du contexte du chantier.
F3.A2.T22. Evacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt de chute à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé.	Met en œuvre le dispositif de sauvetage par élévation suivant la procédure définie en garantissant la sécurité des intervenants.
F3.A2.T23. Effectuer des techniques de sauvetage sur cordes à l'aide des appareils adaptés.	Suivant le contexte prend en charge et déplace la victime dans toutes les directions pour sa prise en charge depuis un lieu sûr et accessible, garantissant sa sécurité et celles des sauveteurs.
F3.A3.T24. Identifier et agir dans une situation critique.	Applique dans ses limites de ses prérogatives, les actions correctives immédiates garantissant la sécurité des personnes et des biens.
F3.A3.T25. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé.	Progresses en sécurité en mode dégradé avec des appareils de substitution pour faire face à une situation d'urgence.



7. LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC)

Le référentiel de certification est élaboré à partir du référentiel des activités et des compétences professionnelles. C'est un document mis en conformité avec le Cadre Européen des Certifications (CEC). Il comprend :

- La définition des unités certificatives.
- Un tableau de correspondance entre les modules du programme de formation et les unités certificatives.
- Le descriptif des unités certificatives:
 - ✓ Compétences et capacités évaluées, critères et modalités d'évaluation.
 - ✓ Les acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes et compétences).
- Les crédits ECVET de la certification et leur modalité d'attribution.
- Le descriptif du supplément au certificat Europass.
- Les critères et les modalités d'accès à la certification par la VAE.
- La composition des jurys de certification.

Unités certificatives

POSITIONNEMENT CEC		NIVEAU 3	
CRÉDITS ECVET		25	
Code	Titre	Description	ECVET
UC 1	Systèmes de protection contre les chutes de hauteur	Questionnaire théorique. Tests pratiques: Réalisation d'un parcours en utilisant les EPI contre chutes et Résolution d'un problème (Sauvetage).	1
UC 2	Progression sur cordes.	Réalisation d'un parcours pratique avec différents niveaux de difficulté et manœuvres complexes incluses.	5
UC 3	Confection des nœuds et amarrages - installation des cordes.	Résolution de problèmes, démonstration et explication orale.	2
UC 4	Déplacement de charges.	Résolution de problèmes et explication orale.	1
UC 5	Sauvetage.	Résolution de problèmes en situations complexes et explication orale.	3
UC 6	Organisation et mise en pratique d'une situation de travail.	Epreuve écrite avec un cas pratique, avec développement de la planification d'une tâche déterminée.	4
UC 7	Connaissances fondamentales.	Questionnaire théorique.	5
UC 8	Attitude professionnelle.	Epreuve orale – Entretien sur dossier professionnel.	4



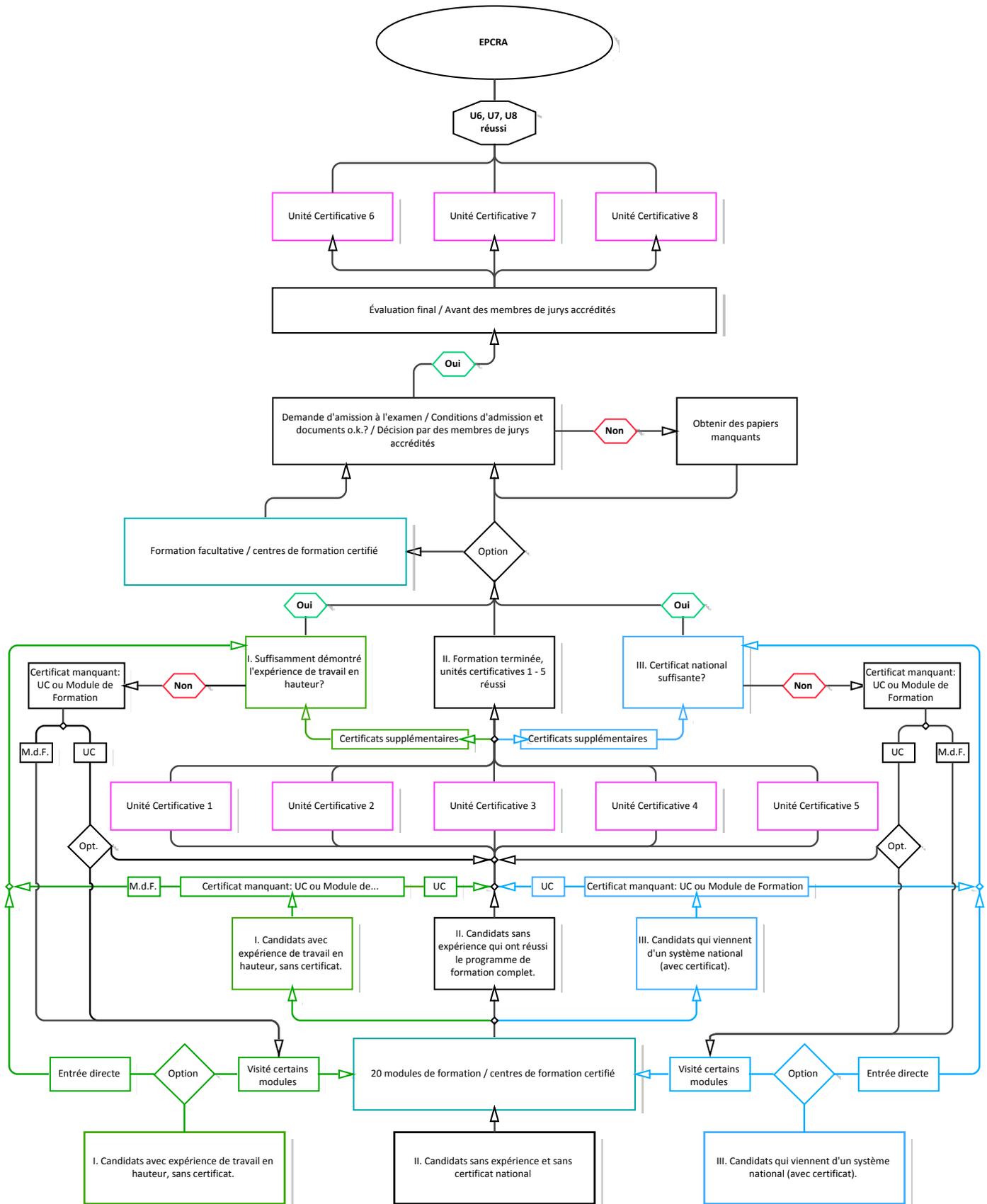
La mise en relation du Référentiel d'activités et du Référentiel de certification

ACTIVITÉS	TÂCHES	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8
F1. TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES									
F1.A1. Installer des systèmes d'accès, de progression dans la perspective de l'ergonomie du travail.	F1.A1.T1. Evaluer et réaliser des nœuds.			X				X	
	F1.A1.T2. Mettre en place des amarrages.			X			X	X	
	F1.A1.T3. Installer des cordes et/ou systèmes de sécurité, depuis les points d'ancrage définis jusqu'au poste de travail.						X	X	X
	F1.A1.T4. Vérifier l'état de conservation des appareils en service.						X	X	X
	F1.A1.T5. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail.						X		X
F1.A2. Progresser en hauteur dans toutes les situations.	F1.A2.T6. Se déplacer en hauteur en utilisant les techniques de progression de plain-pied.	X	X				X	X	
	F1.A2.T7. Se déplacer en utilisant les techniques de progression en suspension.		X					X	
F1.A3. Réaliser une tâche de travail en utilisant les différents EPI et accessoires appropriés.	F1.A3.T8. Mettre en œuvre les EPI appropriés à la tâche de travail à réaliser.	X					X	X	
	F1.A3.T9. Mettre en œuvre les EPI et accessoires appropriés au déplacement d'une charge légère en lien avec la tâche à réaliser.				X		X	X	X
	F1.A3.T10. Aménager son poste de travail de manière ergonomique.						X		X
F2. ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES									
F2.A1. Contribuer à la prévention des risques sur chantiers en hauteur d'accès difficile.	F2.A1.T11. Prendre en compte et appliquer les mesures de prévention sur les risques HSE							X	X
	F2.A1.T12. Intégrer les mesures prescrites, détecter les éventuels écarts avec la réalité du poste de travail et les signaler à sa hiérarchie.							X	X
	F2.A1.T13. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail.							X	X
F2.A2. Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier.	F2.A2.T14. Communiquer au sein de l'équipe.							X	X
	F2.A2.T15. Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter.							X	X
F2.A3. Assurer la gestion terrain des appareils de travail, du matériels et des matériaux.	F2.A3.T16. Choisir et contrôler ses EPI de progression et contre les chutes de hauteur.	X	X				X	X	X
	F2.A3.T17. Choisir, contrôler l'acheminement et l'utilisation de l'outillage, du matériel et des matériaux appropriés à la tâche à réaliser.						X		X

ACTIVITÉS	TÂCHES	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8
F3. PARTICIPATION AUX SITUATIONS ET / OU INTERVENTIONS D'URGENCE									
F3.A1. Procéder à tout moment à l'évacuation du poste de travail.	F3.A1.T18. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide.						X	X	X
	F3.A1.T19. Evacuer son poste de travail en sécurité.						X	X	X
F3.A2. Procéder à un sauvetage au poste de travail.	F3.A2.T20. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime.					X		X	X
	F3.A2.T21. Décider de la méthode de sauvetage appropriée.					X	X	X	X
	F3.A2.T22. Evacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt de chute à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé.	X							
	F3.A2.T23. Effectuer des techniques de sauvetage sur cordes à l'aide des appareils adaptés.					X			
F3.A3. Gérer une situation d'urgence.	F3.A3.T24. Identifier et agir dans une situation critique.							X	X
	F3.A3.T25. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé.		X				X		



Les modalités d'accès à la certification



Il existe 3 façons d'obtenir la certification EPCRA qui dépendent de l'expérience et de la qualification du candidat :

1. Les candidats sans expérience professionnelle et sans qualification.

Les personnes ayant peu ou pas d'expérience doivent suivre l'ensemble des 20 modules de formation décrits dans le projet. Les candidats se soumettent aux épreuves de certification des unités 1 à 5.

La réussite à ces épreuves leur permet d'accéder aux épreuves de certification des unités 6, 7 et 8. Le cas échéant, une formation complémentaire peut être suivie préalablement au passage de ces dernières épreuves. Celles-ci sont évaluées par des membres de jury accrédités (3).

Lorsque les dernières unités de certification sont passées avec succès, la certification EPCRA est délivrée.

2. Les candidats détenteurs d'une certification nationale.

Tout candidat détenteur d'une certification nationale (dont il doit produire la preuve) a la possibilité d'accéder directement aux unités de certification 6, 7 et 8.

La demande et les documents pertinents seront contrôlés et évalués par un jury indépendant composé de trois membres accrédités. En fonction de la certification détenue par le requérant et particulièrement si les connaissances spécifiques ou les compétences couvertes par l'un des 20 modules de formation se trouvent être manquants, le jury se réserve le droit de demander au candidat de passer une ou plusieurs épreuves d'unité certificative 1 à 5. Préalablement à ces épreuves, le candidat peut participer à des modules de formation supplémentaires sur une base facultative.

Au terme de l'étude du dossier du candidat, de son éventuelle formation complémentaire et lorsque les dernières unités de certification (de 6 à 8) sont passées avec succès, la certification EPCRA est délivrée.

3. Les candidats avec expérience professionnelle (dont ils doivent apporter la preuve) et non détenteurs d'une certification.

Tout candidat en capacité de produire la preuve de son expérience professionnelle évaluée selon le cas en années ou en heures d'expérience en qualité de technicien cordiste a la possibilité de demander l'accès direct aux épreuves de certification 6, 7 et 8.

La demande et les documents pertinents seront contrôlés et évalués par un jury indépendant composé de trois membres accrédités. Dans le cadre de ce processus, une entrevue est planifiée. Le candidat doit apporter la preuve au jury des travaux qu'il a réalisés durant ses périodes d'activité.

En fonction de l'expérience détenue par le requérant et particulièrement si les connaissances spécifiques ou les compétences couvertes par l'un des 20 modules de formation se trouvent être manquants, le jury se réserve le droit de demander au

candidat de passer une ou plusieurs épreuves d'unité certificative 1 à 5. Préalablement à ces épreuves, le candidat peut participer à des modules de formation supplémentaires sur une base facultative.

Si l'expérience et les connaissances sont validées par le jury et que les documents requis sont produits, l'admission à la certification finale est accordée. Au terme de l'étude du dossier du candidat, de son éventuelle formation complémentaire et lorsque les dernières unités de certification (de 6 à 8) sont passées avec succès, la certification EPCRA est délivrée.

8. LE PROGRAMME DE FORMATION MODULAIRE DES TECHNICIENS CORDISTES

Il s'agit du programme modulaire de formation à destination des candidats qui souhaitent acquérir ou consolider des compétences professionnelles en travaux sur cordes.

Ce programme a pour objectif de fournir aux participants le savoir-faire et les outils essentiels qui leur permettent de se perfectionner et/ou d'acquérir de nouvelles compétences. Il fournit aux formateurs les informations nécessaires pour adapter le parcours pédagogique aux besoins des participants.

La formation des techniciens de travaux sur cordes est construite en modules indépendants et complémentaires qui permettent :

- Une progression de la formation dans le temps avec une alternance formation théorique et périodes d'activité professionnelle. Les participants sont acteurs de leur propre parcours.
- Une validation des acquis de l'expérience (VAE) dans la construction du parcours de formation.

Un module contribue à l'acquisition de tout ou partie d'une unité certificative.



ARCHITECTURE MODULAIRE

Fonction 1 - TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10
EPI ET EPC: Technologie et Préconisations	SYSTEME ANTICHUTE Travail en Hauteur (Plain Pied)	CALCULS PROFESSIONN ELS Mécanique des forces et Résistance Des Matériaux	NOEUDS et AMARRAGES sur ANCRAGES DEFINIS	INSTALLATION de CORDES de PLAIN PIED	INSTALLATION de CORDES en SUSPENSION	EVOLUTION de PLAIN PIED (Utilisation système antichute)	PROGRESSION sur CORDES en SUSPENSION	ERGONOMIE AU TRAVAIL	DEPLACEMENT DE CHARGES LEGERES lié à la tâche de travail
T8 T9	T3 T6	T1 T2 T3 T9	T1 T2 T3	T2 T3 T4 T5	T2 T3 T4 T7	T6	T7	T5 T10	T9

Fonction 2 - ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES

M11	M12	M13	M14	M15
REGLEMENTATION ET LEGISLATION DES TRAVAUX EN HAUTEUR	PREVENTION DES RISQUES METIERS	EPI ET MATERIELS: CHOIX ET CONTROLES	COMMUNICATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	MANAGEMENT DE LA QUALITE AMELIORATION CONTINUE RESOLUTION DU PROBLEME
T11 T12 T13 T16	T11 T12 T13 T17	T11 T12 T13 T16 T4	T14 T15	T11 T12 T13 T16

Fonction 3 - PARTICIPATION AUX SITUATIONS OU INTERVENTIONS D'URGENCE

M16	M17	M18	M19	M20
EVACUATION: Participation à une évacuation	SECOURS SUR SYSTEME ANTI CHUTE	SECOURS SUR CORDES: Participation à un secours	TECHNIQUES DE SUBSTITUTION	ANTICIPATION et PREVISION DES DANGERS
T18 T19	T22	T20 T21 T23	T25	T24

M = Module et T = Tâche



9. LA FORMATION DES FORMATEURS ET DES MEMBRES DE JURY

Ces formations ont pour objectif général de permettre aux formateurs et membres de jurys de s'approprier et d'exploiter les documents produits dans le cadre du projet.

La formation des formateurs d'une durée de 2 jours permet le transfert à des formateurs des nouveaux référentiels, des programmes de formation et la consolidation de leurs compétences pédagogiques.

Pour suivre cette formation, les formateurs doivent être titulaire d'une certification en techniques de travaux sur cordes, avoir suivi une formation de formateurs pour adulte et/ou être habilité par la branche professionnelle des travaux sur cordes et être à jour des qualifications obligatoires en travaux en hauteur.

La formation des membres de jurys, évaluateur de la certification d'une durée d'une journée permet à des chefs d'entreprises, des salariés et des formateurs d'intégrer les critères et modalités de la certification et de devenir ainsi jurés de cette nouvelle certification.

Pour devenir juré de cette nouvelle certification, il faut être titulaire d'une certification en techniques de travaux sur cordes, être habilité par la branche professionnelle des travaux sur cordes et être à jour des qualifications obligatoires en travaux en hauteur.

Dans chaque pays, pendant la durée du projet des formateurs et des membres de jurys ont été formés.



10. LA CHARTE DE QUALITÉ

Cette charte de qualité est un document qui liste les capacités et compétences nécessaires à la mise en oeuvre de tout ou partie des formations EPCRA.

1. Généralités :

- Assurer une formation de qualité et en adéquation avec les exigences du métier de cordiste qui intègre des processus d'amélioration continue des conditions de formation.
- Respecter l'environnement législatif des organismes de formation en général et des travaux sur cordes en particulier.
- Disposer d'un plan de prévention des risques qui comprend les spécificités de la formation de cordiste.
- Prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques.
- Garantir la sécurité des stagiaires et du personnel pour toute action de formation.
- Utiliser du matériel conforme aux normes en vigueur appliquées aux travaux en hauteur.
- Respecter les référentiels de formation et de certification du certificat professionnel.
- Disposer d'une équipe administrative et de ressources matérielles qui permettent d'assurer le suivi pédagogique et administratif des formations et l'organisation de la certification.

2. Infrastructure :

- Mettre à disposition un nombre de salles suffisant équipées de manière à permettre l'accueil des stagiaires et la réalisation des formations théoriques telles que décrites dans le référentiel de formation.
- Disposer d'espaces dédiés aux enseignements pratiques d'une hauteur de plafond minimale de 8 mètres et équipés d'ateliers adaptés aux différentes configurations de travail et que les espaces dédiés aux enseignements pratiques disposent des appareils et accessoires nécessaires à la réalisation des exercices.
- Disposer d'équipements de protection individuels en nombre suffisant pour chacun des stagiaires et des formateurs lors des cours pratique.

3. Conditions de réalisation des formations et de la certification.

Les centres de formation doivent respecter les points suivants :

- L'effectif maximal ne peut excéder 12 stagiaires par formateur pour les cours théoriques et 6 stagiaires par formateur pour les cours pratiques.
- La sélection de l'équipe de formateurs doit respecter les critères définis dans le "Programme de formation des formateurs".
- La sélection des membres constituant le jury de certification doit respecter les critères définis dans le "Guide des membres du jury".



PARTENAIRES DU PROJET

GIP FIPAG, France
www.ac-grenoble.fr
@: ce.gipfipag@ac-grenoble.fr



GRETA VIVA 5, France
www.greta-viva5.org
@: contact.viva5@greta-viva5.org



ANETVA, Espagne
www.anetva.org
@: anetva@anetva.org



TINDAI, Espagne
www.tindai.com
@: tindai@tindai.com



FISAT, Allemagne
www.fisat.de
@: info@fisat.de



Seilpartner, Allemagne
www.seilpartner.com
@: office@seilpartner.com



SOFT, Norvège
www.softsertifisering.no
@: post@ttsoft.no



CDI, Bulgarie
drkaneva@abv.bg
@: drkaneva@abv.bg



Cette publication a été
réalisée dans le cadre du
projet EPCRA
“*Certification
Professionnelle
Européenne
en Travaux sur Cordes*”
cofinancé par L’ Union
Européenne à travers son
programme sectoriel
“Léonardo da Vinci” Projets
multilatéraux de
développement de
l’innovation

<http://www.epcra.eu>

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication (communication) n’engage que son auteur et la
Commission n’est pas responsable de l’usage qui pourrait être fait des
informations qui y sont contenues.